



Diplôme préparé : LICENCE ARTS PLASTIQUES

Tuteur Pédagogique : C. FAGNART/M. LECAREUX/B. MARTIN/ M. PRESTON/T. RUIZ

Rappels : La CONVENTION DE STAGE PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE sur <http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Stages-2100> où l'on peut trouver de nombreuses informations. La convention de stage doit être signée et validée par l'Université AVANT LE DEBUT DU STAGE.

STAGE

Stage de 150 heures à effectuer en 2^e année de licence.

Une partie de ce stage peut être d'observation, mais le stage ne peut s'y limiter. Un engagement pratique avec un apprentissage est exigé.

En arts plastiques les stages peuvent être :

- d'assistance d'artiste
- de montage d'exposition
- d'enseignement
- de médiation
- de design graphique
- de photographie

L'organisation du stage (nombre d'heures par semaine) est à déterminer par le tuteur et le stagiaire, lequel doit pouvoir suivre ses cours.

RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage, **15.000 signes** (annexes non comprises), comprend :

1. Partie descriptive (description de l'institution qui accueille le stagiaire, description du stage)
2. Partie évaluative (évaluation des apprentissages. Situation du stage par rapport aux études d'arts plastiques et par rapport au projet personnel du stagiaire)
3. Partie personnelle : **pendant le stage**, une question ou une problématique liée au stage sera identifiée avec le tuteur pédagogique. Cette question sera présentée dans un texte (5.000 signes) accompagné d'une bibliographie sur le sujet.
4. Une recherche plastique **et des réalisations personnelles prolongeant le stage et les questionnements qu'il a suscités** sont envisageables.

En annexe, doivent figurer :

les documents et reproductions nécessaires

les fiches obligatoires (**A et D**) ainsi que l'attestation de fin de stage.

Le carnet de bord et les fiches facultatives peuvent y être intégrés si l'étudiant le souhaite.

CALENDRIER 2021-2022

Dates limite de dépôt des rapports de stage : **17 décembre (1^{er} semestre) et 6 mai (2^e semestre).**